



Secteur de services de la Gestion des immeubles et des installations

Directive de SPAC sur la gestion des immeubles dans le contexte de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Dernière mise à jour : Le 28 avril 2020

Table des matières

Portée	4
Contexte	4
Foire aux questions - Fonctionnement des immeubles	4
1) Comment la COVID-19 se répand-elle?	4
2) Comment puis-je me protéger contre la COVID-19?.....	5
3) Du point de vue de la gestion des biens immobiliers, l'ASPC de Santé Canada a-t-elle recommandé des protocoles de nettoyage améliorés que nous devrions mettre en œuvre dans nos bâtiments?.....	5
4) Quels sont les niveaux de services de nettoyage offerts pendant la pandémie de COVID19?	6
5) Que faire si un client demande un nettoyage supplémentaire ou la désinfection de ses locaux?	6
6) Est-ce que SPAC offrira le service de nettoyage des réfrigérateurs aux clients qui en font la demande?.....	6
7) Devrait-on afficher des renseignements sur la COVID-19 dans les immeubles?	7
8) Devrait-on installer des distributeurs de désinfectant pour les mains dans nos bâtiments?	7
9) Les bâtiments de SPAC sont-ils opérationnels pendant la pandémie de COVID-19?.....	7
10) Que devrais-je faire s'il y a un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 dans une des installations que je gère?	8
11) Quel est le protocole de nettoyage/désinfection après le signalement d'un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19?	9
12) Un pulvérisateur électrostatique est-il nécessaire pour appliquer le désinfectant?	10
13) Qui est responsable de communiquer avec les occupants de l'immeuble lorsqu'il y a un cas confirmé de COVID-19?	11
14) Des clients posent des questions sur le remboursement des frais associés au stationnement, aux services de garde et aux centres de forme physique. Quelle est la position de SPAC à cet égard?	11
15) Que fait SPAC pour aider les locataires commerciaux touchés par la pandémie de COVID-19?	12
16) Nos clients ont remarqué une certaine incohérence au niveau de l'utilisation d'articles portés sur le visage et d'autre équipement de protection par le personnel des immeubles du portefeuille national de SPAC. Comment expliquez-vous cela?	12
17) Quel est le rôle de l'autorité responsable de l'immeuble (ARI)?	12
Foire aux questions - Reprise des activités	13
1) Quelles sont les étapes de préparation des actifs de SPAC pour le retour au travail des occupants une fois que les dispositions relatives à l'éloignement social seront levées?	13
2) SPAC est-il au courant de l'article du <i>National Post</i> et du <i>Ottawa Citizen</i> sur la transmission possible de la COVID-19 par les systèmes de ventilation?	14
3) Un des principaux symptômes de la COVID-19 étant une augmentation de la température corporelle, ne serait-il pas raisonnable d'effectuer un contrôle de la température pour limiter le risque d'éclosion en milieu de travail?	14

4) Est-ce que l'installation d'écrans en Plexiglas peut aider à réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les situations où l'éloignement physique est difficile à maintenir?15

Documents de référence 16

Demandes de renseignements..... 20

Portée

Le présent document vise à communiquer l'approche adoptée par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) en matière de gestion des immeubles dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus de 2019 (COVID-19).

Cette directive fonctionnelle s'applique à tout l'inventaire immobilier de SPAC, y compris les installations appartenant à l'État, celles qui sont en location-acquisition et celles qui sont louées (incluant celles qui sont gérées par un tiers entrepreneur immobilier).

Contexte

Le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé a été prévenue que plusieurs cas de pneumonie s'étaient déclarés à Wuhan, en Chine. Le virus ne correspondait à aucun autre virus connu. Le 7 janvier 2020, la Chine a confirmé qu'il s'agissait de la COVID-19. Depuis, le virus s'est propagé à l'échelle mondiale et a mis les professionnels de la santé en état d'alerte.

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) surveille activement la situation en collaboration avec les provinces, les territoires et ses partenaires internationaux, y compris l'Organisation mondiale de la santé. Les efforts déployés à l'échelle internationale visent principalement à contenir l'éclosion et à éviter la propagation du virus. L'ASPC collabore de près avec la communauté médicale pour veiller à ce que tous les cas de COVID-19 déclarés au Canada soient rapidement identifiés et pris en charge afin de protéger la santé des Canadiens.

À la mi-mars 2020, le premier ministre Justin Trudeau et les dirigeants provinciaux ont introduit des mesures d'éloignement social et physique afin d'essayer d'aplatir la courbe de propagation de la COVID-19 au Canada. Cela a fait en sorte que les employés fédéraux des services non essentiels sont passés au télétravail.

Foire aux questions - Fonctionnement des immeubles

1) Comment la COVID-19 se répand-elle?

Les coronavirus humains peuvent infecter le nez, la gorge et les poumons. Ils seraient le plus souvent transmis :

- par les gouttelettes respiratoires générées lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue;
- par contact personnel rapproché, comme un contact direct ou une poignée de main avec une personne infectée;
- par contact avec des surfaces infectées, suivi du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

IMPORTANT: Le virus ne se propage pas, à notre connaissance, par les systèmes de ventilation ou d'alimentation en eau.

2) Comment puis-je me protéger contre la COVID-19?

Tout d'abord, restez calme et ne paniquez pas. Voici quelques conseils pour rester en santé et prévenir la propagation d'infections :

- Lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon, pendant au moins 20 secondes.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être lavé les mains.
- Évitez tout contact rapproché avec des personnes malades.
- Toussez ou éternuez dans le creux de votre bras et non dans les mains.
- Si vous êtes malade, restez à la maison pour éviter de contaminer d'autres personnes.

3) Du point de vue de la gestion des biens immobiliers, l'ASPC de Santé Canada a-t-elle recommandé des protocoles de nettoyage améliorés que nous devrions mettre en œuvre dans nos bâtiments?

Le secteur de services de la Gestion des immeubles et des installations (SSGII) et le secteur de services des Services techniques sont en communication avec Santé Canada pour savoir s'il y a des protocoles améliorés de nettoyage et de désinfection que SPAC devrait envisager d'instaurer dans ses bâtiments.

À compter du 23 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, SPAC a modifié ses protocoles de nettoyage normalisés de façon à faire passer la fréquence de nettoyage/désinfection des surfaces fréquemment touchées à deux fois par jour (antérieurement : une fois par jour). Les directives de Santé Canada sont que les produits de nettoyage standard peuvent continuer à être utilisés. Une liste de surfaces fréquemment touchées (qui est incluse dans la section Référence ci-dessous) était donnée dans la communication du 20 mars 2020, envoyée à la communauté de la gestion des immeubles.

Depuis le 20 avril 2020, l'équipement des centres d'affaires des clients et des autres entreprises autonomes est également inclus dans le nettoyage biquotidien des zones fréquemment touchées.

Les modifications apportées aux procédures de nettoyages normales de SPAC continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible pour la COVID-19.

Signalons que ces nouvelles dispositions ne comprennent pas le nettoyage et la désinfection de postes de travail individuels, ni de l'équipement qui s'y trouve. Ces services, et d'autres services qui vont au-delà de ceux prévus par les nouveaux protocoles, seraient encore considérés comme des services d'immeuble supplémentaires.

Santé Canada a également publié les lignes directrices [Nettoyage et désinfection des espaces publics \(COVID-19\)](#).

Pour les endroits où il manque de personnel d'entretien, il peut être nécessaire de mobiliser des ressources et de modifier les priorités de nettoyage pour appliquer ces nouveaux protocoles de désinfection. Il pourrait notamment falloir privilégier les zones des immeubles qui sont occupées et réduire les niveaux des services non essentiels dans les zones inoccupées.

Insister sur l'importance de se laver souvent les mains demeure la principale méthode de prévention des infections.

Nous vous encourageons aussi à discuter des directives de Santé Canada de façon proactive avec vos clients. Si on demande tout de même un nettoyage amélioré ou l'installation de postes de désinfection, les processus habituels de service aux locataires s'appliqueront.

4) Quels sont les niveaux de services de nettoyage offerts pendant la pandémie de COVID19?

SPAC a toujours offert des services de nettoyage aux clients allant au-delà des protocoles normaux pour répondre aux exigences propres à leurs programmes. Pendant la crise de la pandémie de COVID-19, le SSGII utilise les trois définitions de nettoyage suivantes :

Nettoyage standard : Nettoyage conforme aux protocoles de nettoyage normaux de SPAC ou de ses fournisseurs de services. Ce nettoyage est offert sans frais supplémentaires pour le client.

Service de nettoyage amélioré : Service de nettoyage/désinfection demandé par le client qui dépasse les services décrits dans les spécifications de nettoyage standard.

Service de nettoyage/désinfection spécialisé : Service de nettoyage/désinfection demandé par un client si on soupçonne ou confirme qu'un employé est atteint de la COVID-19.

5) Que faire si un client demande un nettoyage supplémentaire ou la désinfection de ses locaux?

Il y a de nombreuses raisons qui peuvent motiver un client à vous aborder pour discuter de la mise en place de protocoles améliorés; il est donc essentiel de faire preuve d'empathie et de patience. Il peut s'agir de services où on est en contact avec le public (p. ex. passages frontaliers), de zones où il y a beaucoup de visiteurs, d'endroits très passants, de préoccupations liées aux appréhensions des employés, etc.

Tout d'abord, rassurez vos clients que le SSGII est en communication avec Santé Canada et que nos procédures de nettoyage normales correspondent à ses lignes directrices actuelles. Si des protocoles améliorés de désinfection ou de nettoyage sont demandés, élaborer un plan de nettoyage de concert avec le client et l'entreprise de nettoyage à titre de service aux locataires ou de service de bâtiment additionnel.

Les demandes de clients qui sont de portée nationale sont coordonnées par les Relations avec les clients et la Gestion de la demande, qui collaborent avec le [Centre national d'appels de service](#) (CNAS) pour que ces demandes soient signalées. Toutes les autres demandes doivent être signalées au CNAS aux fins de suivi.

6) Est-ce que SPAC offrira le service de nettoyage des réfrigérateurs aux clients qui en font la demande?

Le nettoyage des réfrigérateurs en milieu de travail, de leur contenu et des autres appareils demeure la responsabilité des occupants du bâtiment. La prévention de la propagation de la COVID-19 est notre priorité et, à ce titre, les ressources de SPAC affectées au nettoyage

concentreront leurs efforts sur le nettoyage et la désinfection des surfaces souvent touchées. À mesure que des ressources seront libérées pour cette mesure de service additionnel, elles seront proposées aux ministères clients.

Le document [Communication initiale aux clients sur les mesures relatives au retour au travail - 8 avril 2020 - bilingue](#), qui se trouve dans la section Documents de référence, comprend une section sur le nettoyage des réfrigérateurs.

7) Devrait-on afficher des renseignements sur la COVID-19 dans les immeubles?

Afin de sensibiliser le public aux bonnes méthodes de lavage des mains et de lui fournir des renseignements généraux et factuels sur la COVID-19, le SSGII demande aux gestionnaires d'immeubles d'afficher ce qui suit :

Ascenseurs et/ou aires communes : [Renseignez-vous sur les faits au sujet de la maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#)

Toilettes : [Affiche Gardez la main haute sur les germes](#)

8) Devrait-on installer des distributeurs de désinfectant pour les mains dans nos bâtiments?

Lors de la présentation du 6 mars 2020 devant un Comité interministériel du directeur général, le SSGII s'est engagé à rehausser ses mesures proactives en installant des distributeurs de désinfectant pour les mains (là où ils sont disponibles) à l'extérieur des locaux des locataires (c.-à-d. aux entrées des immeubles).

Les postes de désinfectant pour les mains installés et maintenus à l'intérieur des locaux des locataires devraient l'être par l'entremise des services aux locataires ou des services de bâtiment additionnels en fonction de leur disponibilité.

9) Les bâtiments de SPAC sont-ils opérationnels pendant la pandémie de COVID-19?

Bien que des mesures d'éloignement social soient imposées dans tout le pays et que les employeurs fédéraux non essentiels soient en télétravail, les immeubles de SPAC demeurent ouverts. Les systèmes de sécurité des personnes continuent de fonctionner normalement, ainsi que l'exécution de la maintenance obligatoire et prévue au cours du cycle de vie.

En réponse aux préoccupations concernant la présence d'entrepreneurs dans les bâtiments, nous avons envoyé aux clients un message indiquant que les occupants ne devraient pas empêcher ou entraver les travaux de maintenance ou liés à des projets, ou empêcher les entrepreneurs de pénétrer dans le lieu, car les travaux effectués sont nécessaires.

Le secteur de services des Services techniques a fourni son expertise technique sur les aspects du fonctionnement des immeubles ci-dessus et, pour assurer la santé et la sécurité dans nos biens immobiliers pendant la pandémie de COVID-19, nous vous demandons de tenir compte des exigences formulées.

a) [Exigences minimales relatives aux systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air \(CVCA\) – \(COVID-19\)](#)

Les exigences relatives aux systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air viennent s'ajouter aux activités d'entretien régulières qui visent l'optimisation de la qualité de l'air intérieur pour favoriser le bien-être des occupants pendant la pandémie de COVID-19 dans les immeubles partiellement ou complètement occupés.

Cela comprend les mesures suivantes :

- Augmenter la quantité d'air extérieur admis dans les immeubles de manière à dépasser le minimum exigé par le code.
- Prolonger les heures d'opération des systèmes de ventilation pour favoriser une circulation d'air et une dilution efficaces.
- Veiller à ce que le plus haut niveau de filtration avec lequel les systèmes de CVC sont conçus pour fonctionner soit utilisé.
- Assurer le maintien d'un niveau d'humidité approprié.
- Éviter la possibilité d'une contamination croisée entre l'air évacué et l'air soufflé.
- Veiller au bon fonctionnement des tours de refroidissement pour contrer les risques liés à la *Legionella*.

S'assurer que le maximum d'air extérieur circule dans l'immeuble pendant au moins 24 heures avant le retour des occupants dans un immeuble inoccupé.

b) [Exigences minimales relatives aux réseaux d'eau potable des immeubles - COVID-19](#)

Comme le nombre de personnes qui utilisent les systèmes d'approvisionnement en eau du bâtiment est réduit en raison de la COVID-19, l'eau pourrait devenir stagnante, ce qui risque d'augmenter le risque de croissance de bactéries (*Legionella*) et de présence de plomb. Le document sur les exigences relatives aux systèmes d'approvisionnement en eau, élaboré en consultation avec Santé Canada, comprend les mesures d'atténuation des risques ci-dessous.

- Rincer les systèmes d'eau chaude et d'eau froide sur une base régulière pour qu'il y ait un usage continu de l'eau dans les immeubles partiellement occupés ou inoccupés.
- Faire un rinçage ponctuel de tous les appareils sanitaires avant le retour des occupants dans l'immeuble.
- Faire un échantillonnage et une analyse de l'eau au point d'entrée d'eau dans l'immeuble et à l'emplacement de l'appareil sanitaire le plus éloigné avant le retour des occupants pour les immeubles inoccupés depuis plus d'une semaine.

10) Que devrais-je faire s'il y a un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 dans une des installations que je gère?

Les employés ou leurs gestionnaires devraient immédiatement signaler tout cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 au [Centre national d'appels de service](#) de SPAC. En raison des lois

relatives au respect de la vie privée, les employés doivent rester anonymes; on devrait utiliser les noms des gestionnaires et le secteur général de travail pour les enquêtes et le suivi.

Les gestionnaires immobiliers de SPAC ou leurs fournisseurs de services devraient signaler tout cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 en suivant les protocoles de déclaration des incidents critiques 10A.

Selon les conseils fournis par l'ASPC, il n'est habituellement pas nécessaire d'évacuer les immeubles. C'est une décision qui revient à l'employeur, et non à SPAC, et qui dépend également des produits de nettoyage et de désinfection utilisés et de leur méthode d'application. Les employeurs devraient en informer le Comité de la santé et de la sécurité au travail (CSST) de l'immeuble, étant donné qu'ils ont la responsabilité de fournir des directives sur la manière de prévenir la propagation de la maladie.

SPAC ou son prestataire de services devraient réagir rapidement et mobiliser les entreprises de nettoyage pour la mise en œuvre des procédures de désinfection requises. Il est impératif que SPAC ou son prestataire de services collaborent avec l'employeur pour élaborer et mettre en œuvre un plan de désinfection approprié qui peut inclure, sans y être limité :

- espaces de travail des employés et lieux adjacents;
- panneau de contrôle et boutons d'ascenseur;
- surfaces horizontales dans les salles de réunion;
- poignées de porte;
- surfaces horizontales fréquemment touchées dans les cages d'escalier et les paliers;
- robinets, distributrices, plaques de porte, dessus de comptoirs et valves de chasse d'eau dans les toilettes;
- cloisons, portes et loquets de portes dans les toilettes;
- cuisines et cantines, y compris les électroménagers, les éviers et robinets et les meubles.

Veillez noter que les mesures prises en réponse à un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19 doivent être financées par l'organisme-client en tant que service aux locataires ou service de bâtiment additionnel.

11) Quel est le protocole de nettoyage/désinfection après le signalement d'un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19?

Le secteur de services des Services techniques confirme qu'il faut suivre le processus en deux étapes lors du nettoyage et de la désinfection à la suite d'un cas soupçonné ou confirmé.

Il est important de mobiliser les comités de santé et de sécurité et les représentants des employeurs lors de l'exécution de ces activités de nettoyage et de désinfection afin qu'ils soient au courant des produits et des méthodes d'application utilisés dans l'espace de travail. Certains employés pourraient avoir une sensibilité accrue aux produits utilisés. À ce titre, leur employeur doit connaître les produits appliqués dans l'espace de travail afin d'évaluer s'il est nécessaire de trouver des régimes de travail de rechange.

A. Nettoyage :

Les produits nettoyants éliminent les germes, la saleté et les impuretés des surfaces, car ils sont faits de savon (ou de détergent) et d'eau. Le nettoyage ne tue pas nécessairement les germes, mais les enlève et réduit leur nombre et le risque de propagation.

B. Désinfection :

Les produits désinfectants tuent les germes sur les surfaces au moyen de produits chimiques. Santé Canada a fourni des lignes directrices selon lesquelles une solution de 1 part d'eau de Javel (5 % d'hypochlorite de sodium) pour 9 parts d'eau peut être utilisée pour désinfecter la plupart des surfaces. Santé Canada a également publié une liste de désinfectants pour surfaces dures qui sont efficaces contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Les entrepreneurs en nettoyage devraient la consulter pour vérifier que les agents de désinfection qu'ils utilisent sont conformes aux recommandations.

Un désinfectant peut être appliqué soit par une méthode manuelle soit par un pulvérisateur mécanique (p. ex. électrostatique).

Il **FAUT** consulter la fiche technique (désinfection chimique et méthode d'application) pour assurer une bonne application du produit. Principaux éléments à examiner :

- Dilution
- Utilisation appropriée
- Méthodes d'application
- Temps d'imprégnation du produit

Il **FAUT** consulter la fiche signalétique (FS) du produit pour s'assurer de respecter les mesures de sûreté appropriées. Principaux éléments à examiner :

- Équipement de protection individuelle (EPI) pour la personne appliquant le traitement (responsabilité de l'employeur)
- Ingrédients chimiques actifs
- Évacuation des occupants ne portant pas d'EPI pendant le traitement
- Besoins de ventilation avant le retour des occupants

12) Un pulvérisateur électrostatique est-il nécessaire pour appliquer le désinfectant?

Le pulvérisateur électrostatique peut être une méthode acceptable pour l'application de désinfectant, mais Santé Canada n'a fourni aucune indication précisant qu'une telle méthode est plus ou moins efficace que les procédés d'application de désinfectant habituels. Ainsi, l'utilisation d'un pulvérisateur électrostatique dépendra de considérations opérationnelles (p. ex. rapidité d'application) et non de l'efficacité de cette machine. Le pulvérisateur électrostatique est un autre outil qui peut être utilisé et est probablement le plus utile dans les situations où il y a une grande surface à désinfecter.

13) Qui est responsable de communiquer avec les occupants de l'immeuble lorsqu'il y a un cas confirmé de COVID-19?

La communication avec les employés est une responsabilité de l'employeur.

L'alinéa 125(1)s) de la partie II du Code canadien du travail exige à l'employeur de « de veiller à ce que soient portés à l'attention de chaque employé les risques connus ou prévisibles que présente pour sa santé et sa sécurité l'endroit où il travaille ». De plus, l'employeur est tenu « de fournir au comité d'orientation, ainsi qu'au comité local ou au représentant, copie de tout rapport sur les risques dans le lieu de travail, notamment sur leur appréciation » (z.11).

Considérant que des régimes de travail de rechange sont imposés à de nombreux employés fédéraux, qu'il y a impact sur l'occupation des immeubles et qu'il y a différentes façons de signaler un cas confirmé (c.-à-d. par l'employeur, le gestionnaire, par l'entremise d'un suivi des cas de santé publique, etc.), il serait prudent pendant cette crise sanitaire que SPAC ou ses fournisseurs de services confirment à l'employeur que le comité de SST du bâtiment en a été avisé.

En raison des lois sur le respect de la vie privée, l'identité de la personne dont le cas a été confirmé doit rester secrète.

14) Des clients posent des questions sur le remboursement des frais associés au stationnement, aux services de garde et aux centres de forme physique. Quelle est la position de SPAC à cet égard?

Le secteur de services des Solutions en milieu de travail a fourni des lignes directrices sur le sujet dans un [document de questions et de réponses](#).

Frais de stationnement :

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a été consulté et il a été déterminé que, pour les immeubles appartenant à l'État, aucun remboursement des frais de stationnement ne sera effectué par le gouvernement du Canada ou par les agents agissant en son nom (p. ex. Impark). SPAC conseille aux employés de discuter de la question directement avec l'exploitant du stationnement (p. ex. Impark).

SPAC n'a aucune autorité sur les stationnements dans les installations louées. Les employés dans les installations louées qui obtiennent leur place de stationnement directement auprès du locateur (ou de l'exploitant de stationnement du locateur) doivent poser leurs questions sur le remboursement des frais directement à l'exploitant du stationnement de l'immeuble.

Frais de services de garde et d'adhésion à un centre de forme physique :

Les politiques de SPAC ne contiennent aucune disposition sur la façon dont les exploitants de services de garde ou de centres de forme physique du secteur privé doivent gérer leur entreprise, puisqu'il s'agit d'entreprises indépendantes. Certaines autorités provinciales ont émis des directives sur le remboursement de frais associés aux frais de services de garde et il faut les respecter. Les employés doivent discuter de toute préoccupation concernant les frais directement avec le fournisseur de services de garde ou l'exploitant du centre de forme physique.

15) Que fait SPAC pour aider les locataires commerciaux touchés par la pandémie de COVID-19?

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a publié, le 31 mars 2020, des lignes directrices sur l'aide relative aux loyers. Le pouvoir d'accorder une aide appartient à chaque ministère et le report de loyer mis en place par SPAC est conforme aux directives du SCT. SPAC a mis en œuvre des mesures provisoires pour permettre aux locataires de reporter le paiement du loyer sur une période maximale de 90 jours, au cas par cas, à partir du 1^{er} avril.

Le 24 avril 2020, le premier ministre a fait l'annonce d'un partenariat avec les provinces et les territoires pour accorder l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) aux petites entreprises. Les détails de la mise en œuvre de cette aide font l'objet de communications entre SPAC et le SCT, puisque cette mesure pourrait représenter un allègement de loyer pour les entreprises qui louent des espaces auprès de SPAC et qui sont en mesure de démontrer que la situation affecte leurs affaires. Des directives précises sur la mise en œuvre seront émises prochainement.

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/24/premier-ministre-annonce-des-partenariats-les-provinces-et-les>

16) Nos clients ont remarqué une certaine incohérence au niveau de l'utilisation d'articles portés sur le visage et d'autre équipement de protection par le personnel des immeubles du portefeuille national de SPAC. Comment expliquez-vous cela?

SPAC fait affaire avec des entreprises du secteur privé pour répondre à un grand nombre de besoins liés aux biens immobiliers. Ces fournisseurs de services peuvent appliquer différentes mesures de prévention de la COVID-19 (p. ex. l'utilisation d'articles portés sur le visage). Les mesures supplémentaires imposées par un fournisseur de services à son personnel n'atténuent en rien le besoin de se laver adéquatement les mains et de rester chez soi lorsque malade; elles ne signifient pas qu'il y a des préoccupations liées à la santé dans le milieu de travail.

Par exemple, Brookfield Global Integrated Solutions (BGIS), qui est le fournisseur de services pour les contrats BI-1 et BI-2, exige que son personnel et ses fournisseurs utilisent un article porté sur le visage lorsque l'éloignement physique n'est pas possible.

17) Quel est le rôle de l'autorité responsable de l'immeuble (ARI)?

Il incombe aux locataires principaux de diriger les interventions d'urgence au niveau de l'immeuble, y compris dans les aires communes comme les halls d'entrée, et SPAC assume un rôle de soutien. Cette responsabilité inclut la nomination du fonctionnaire le plus haut placé du plus grand ministère occupant comme autorité responsable de l'immeuble (ARI). L'ARI est responsable des plans d'urgence axés sur l'immeuble, et de la santé et de la sécurité générales de tous les employés dans l'immeuble. À ce titre, l'ARI est habilitée à prendre des décisions à l'échelle de l'immeuble qui touchent la santé et la sécurité des employés.

L'ARI est appuyée par un organisme des secours de l'immeuble (OSI) formé pour assurer l'évacuation rapide et efficace de l'immeuble, au besoin. Cet OSI est régi par les règlements sur la

santé et la sécurité, et l'ARI conserve le pouvoir de fermer les immeubles pour diverses raisons de santé et de sécurité, comme une température élevée, des problèmes d'eau potable, etc. Les gestionnaires des immeubles et des installations jouent un rôle clé en conseillant l'OSI et l'ARI sur les questions relatives à l'exploitation des bâtiments à l'échelle locale.

Foire aux questions - Reprise des activités

1) Quelles sont les étapes de préparation des actifs de SPAC pour le retour au travail des occupants une fois que les dispositions relatives à l'éloignement social seront levées?

Même si les dispositions en matière d'éloignement social et de télétravail réduisent actuellement les taux d'occupation généraux dans nos bâtiments, nous reconnaissons que ces taux remonteront un jour.

Le secteur de services des Services techniques, le secteur de services des Solutions en milieu de travail et le secteur de services de la Gestion des immeubles et des installations travaillent ensemble à l'élaboration de procédures pour offrir des environnements de travail sains et productifs lorsque l'occupation complète des bâtiments sera à nouveau possible.

Voici quelques exemples de dispositions spéciales relatives au fonctionnement des immeubles :

- rappel aux ministères clients des protocoles sur la sensibilisation à l'éloignement social dans les endroits très passants;
- réponse rapide et efficace à toute demande de nettoyage et de désinfection supplémentaire que vous pourriez avoir pour favoriser la confiance des employés à l'égard de leur lieu de travail;
- poursuite du programme de nettoyage amélioré afin de désinfecter deux fois par jour les surfaces souvent touchées, et élargissement de la portée de ce programme pour inclure l'équipement de bureau de nos clients, comme les photocopieurs et l'équipement de déchiquetage (avec l'autorisation des clients);
- surveillance des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) pour assurer le confort des occupants (comprend la vérification de la ventilation d'air extérieur, la vérification des filtres et la gestion des systèmes d'humidification);
- purge progressive des systèmes d'approvisionnement en eau des bâtiments et vérification des filtres à eau pour protéger l'intégrité de l'eau potable et accroître l'efficacité des programmes de gestion de la *Legionella* existants;
- poursuite des programmes de surveillance des organismes nuisibles, le cas échéant (ce qui comprend également des inspections visuelles de l'espace);
- poursuite des programmes d'entretien des ascenseurs pour assurer le transport efficace des employés vers leur lieu de travail.

Il est important que SPAC soit informé à l'avance de la date de retour prévue des occupants afin que les mesures appropriées puissent être prises pour assurer un environnement sécuritaire, sain et accueillant pour les employés.

2) SPAC est-il au courant de l'article du *National Post* et du *Ottawa Citizen* sur la transmission possible de la COVID-19 par les systèmes de ventilation?

Le *National Post* et le *Ottawa Citizen* ont tous les deux publié un article concernant [la transmission de la COVID-19 par les systèmes de ventilation, qui serait possible selon des chercheurs canadiens travaillant sur une solution de CVC](#), et cela pourrait intensifier les inquiétudes des employés quant à la possibilité de contracter le virus au travail.

Les articles font référence à une étude chinoise qui porte sur des personnes ayant contracté la COVID-19 dans un restaurant. Le système de conditionnement de l'air du restaurant en question était installé au mur, au-dessus de la table des personnes infectées, et propulsait de l'air à haute vitesse dans le reste de l'établissement. Le fait de propulser l'air à une telle vitesse peut transporter et propager au-delà de la distance de deux mètres d'éloignement physique recommandée les gouttelettes des personnes infectées qui se trouvent près du système de conditionnement d'air.

Dans un pareil cas, le mode de transmission est la propagation par gouttelettes, intensifiée par la force de propulsion d'air du système mural de conditionnement d'air.

Contrairement au système de conditionnement d'air mentionné dans l'étude chinoise, les systèmes de CVC des immeubles de SPAC sont généralement centralisés et ne projettent pas l'air à haute vitesse dans l'espace occupé. Les systèmes centralisés de CVC fonctionnent d'une manière qui favorise la circulation efficace de l'air et l'élimination des particules fines en suspension. En réponse à la COVID-19, SPAC a mis en œuvre des mesures supplémentaires liées aux systèmes de CVC pour améliorer le bien-être des occupants dans nos immeubles. Ces mesures respectent les lignes directrices de l'industrie et ce qui est prescrit par Santé Canada.

- Augmenter la quantité d'air extérieur admis dans l'espace pour atteindre un niveau supérieur aux exigences du code.
- Prolonger les heures d'opération des systèmes de CVC pour encourager la dilution des contaminants et une circulation de l'air qui favorise l'élimination des particules fines.
- Veiller au maintien d'une température et d'un niveau d'humidité convenables qui favorisent le confort et le bien-être dans les espaces occupés.
- Veiller à ce que le niveau de filtration approprié soit utilisé.
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de potentiel de contamination croisée entre l'air provenant des salles des toilettes et le flux d'air de ventilation.

3) Un des principaux symptômes de la COVID-19 étant une augmentation de la température corporelle, ne serait-il pas raisonnable d'effectuer un contrôle de la température pour limiter le risque d'éclosion en milieu de travail?

Le secteur de services des Services techniques de SPAC ne recommande pas les contrôles de température corporelle dans les milieux non hospitaliers ou de soins de santé. Il pourrait être plus approprié de rendre publiquement accessibles des outils d'auto-évaluation à l'intention des employés. Voici une analyse sur les contrôles de température en milieu de travail :

- Cette méthode est une façon de montrer que des efforts sont faits pour gérer la propagation de COVID-19.
- Ce ne sont pas toutes les personnes infectées par la COVID-19 qui font de la fièvre, et certaines pourraient encore être dans la période où elles sont asymptomatiques.
- Les personnes infectées prennent parfois des médicaments pour réduire la fièvre, ce qui peut fausser les données lors de la prise de la température corporelle.
- La prise de température crée un faux sentiment de sécurité, puisque les personnes infectées qui ne font pas de fièvre peuvent entrer dans l'immeuble.
- Des problèmes liés à la protection de la vie privée peuvent être associés au fait d'affirmer qu'une personne fait de la fièvre à cause de la COVID-19.
- Il y a un risque que de l'équipement non approprié soit utilisé pour mesurer la température (p. ex. de l'équipement n'ayant pas la précision requise).
- La prise de température avec de l'équipement mal étalonné peut aussi donner lieu à des résultats inexacts.
- Une manipulation incorrecte de l'équipement peut donner lieu à des résultats inexacts.
- L'endroit où l'on prend la température (p. ex. à l'intérieur ou à l'extérieur), le type de vêtements portés, les récentes interactions de la personne avec son environnement ou ce qu'elle faisait avant la prise de la température sont des facteurs importants qui peuvent fausser les résultats, puisque la plupart des appareils détectent la température de surface plutôt que la température corporelle centrale.

4) Est-ce que l'installation d'écrans en Plexiglas peut aider à réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les situations où l'éloignement physique est difficile à maintenir?

Le Plexiglas peut être utilisé comme une barrière pour réduire le risque de transmission par gouttelettes lorsqu'il est impossible de maintenir une distance d'au moins deux mètres avec les autres (p. ex. postes de travail partagés, salles de réunion).

Cependant, l'installation d'écrans en Plexiglas peut avoir des effets négatifs qui doivent être pris en considération :

- En fonction de leur hauteur et de l'endroit où ils sont placés, les écrans peuvent diminuer l'efficacité de la distribution de l'air dans un espace occupé et créer des zones de stagnation de l'air (c.-à-d. des zones mortes).
- Les écrans peuvent réduire l'efficacité des systèmes de ventilation en ce qui a trait au contrôle des particules fines et à l'apport en air de ventilation fourni aux occupants de l'immeuble. Cela peut nuire à la qualité de l'air intérieur.
- Selon leur emplacement, ils peuvent nuire à la circulation et entraver l'évacuation en cas de situation d'urgence.

Recommandations :




- La hauteur des écrans en Plexiglas devrait être réduite au minimum.
- L'emplacement de l'écran doit prendre en considération la position des diffuseurs d'alimentation d'air et des grilles de reprise d'air dans l'espace.







- Pour minimiser l'utilisation des écrans en Plexiglas, il y a lieu d'envisager ce qui suit :
 - Espacer les occupants en plaçant leur poste de travail de manière à faciliter l'éloignement physique.
 - Positionner les occupants de manière à ce que, à leur poste de travail, ils soient à une bonne distance les uns des autres et regardent dans des directions opposées.

Documents de référence





Voici une liste de communications, de présentations et de publications proactives et collaboratives sur la COVID-19 que le SSGII a utilisées pour faire preuve de leadership envers les locataires de nos bâtiments. Veuillez noter que cette liste continuera d'évoluer et sera modifiée au besoin.



A) Communications aux clients

Référence	Mesure
<p>Communication à la communauté de la gestion des immeubles pour augmenter la fréquence de nettoyage/désinfection à 2 fois par jour sur les surfaces</p>  <p>Coronavirus - Communication to Cli</p>	Pour information
<p>Communication initiale aux clients sur les mesures relatives au retour au travail - 8 avril 2020 - bilingue</p>  <p>COVID-19 - Initial Communication to Cli</p>	Pour information
<p>Foire aux questions : Remboursement aux employés des frais associés aux stationnements, aux services de garde et aux centres de conditionnement physique</p>  <p>QA Parking Daycare Fitness_BIL (1).docx</p>	Pour information

<p><u>Communication aux clients sur le renforcement des protocoles de nettoyage – 23 mars 2020</u></p>  <p>Coronavirus - Communication to Cli</p>	<p>Pour information</p>
<p><u>Communication aux clients et entrepreneurs concernant les projets – mars 2020 – bilingue</u></p>  <p>COVID-19 - Message to Occupants and Cor</p>	<p>Pour information</p>
<p><u>Présentation – État de préparation de SPAC à la COVID-19 – 6 mars 2020</u></p>  <p>Coronavirus Disease 2019 - PFM SL Prepar</p>	<p>Pour information</p>
<p><u>COVID-19 – Communication aux employeurs par CRDM – 3 mars 2020 – bilingue</u></p>  <p>Coronavirus - Communication to enr</p>	<p>Pour information</p>
<p><u>COVID-19 – Communication sur le protocole de nettoyage – 4 février 2020 – bilingue</u></p>  <p>Coronavirus - Communication on cli</p>	<p>Pour information</p>
<p><u>Communication générale aux occupants des bâtiments sur la grippe saisonnière – janvier 2020 – bilingue</u></p>  <p>Flu Season - Message to Building Occupants</p>	<p>Pour information</p>

B) Communications internes à la communauté de la gestion des immeubles :

Référence	Mesure
<p>Communication à la communauté de la gestion des immeubles pour augmenter la fréquence de nettoyage/désinfection à 2 fois par jour sur les surfaces fréquemment touchées :</p> <p>Communiqué à l'intention de la communauté de la gestion des immeubles</p>	<p>Pour information</p>
<p>Exigences minimales relatives aux systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) – (COVID-19)</p>  <p>FR_Heating Ventilation and Air Co</p>	<p>Pour information</p>
<p>Exigences minimales relatives aux réseaux d'eau potable des immeubles - COVID-19</p>  <p>Exigences relatives aux systeme d_eau de</p>	<p>Pour information</p>
<p>Foire aux questions : Remboursement aux employés des frais associés aux stationnements, aux services de garde et aux centres de conditionnement physique</p>  <p>QA Parking Daycare Fitness_BIL.DOCX</p>	<p>Pour information</p>
<p>Communication à la communauté de la gestion des immeubles pour augmenter la fréquence de nettoyage/désinfection à 2 fois par jour sur les surfaces fréquemment touchées – 20 mars 2020 – bilingue</p>  <p>Coronavirus - Communication on Er</p>	<p>Pour information</p>

<p>Présentation – État de préparation de SPAC à la COVID-19 – 6 mars 2020</p>  <p>Coronavirus Disease 2019 - PFM SL Prepar</p>	<p>Pour information</p>
<p>Présentation – État de préparation de SPAC à la COVID-19 – 6 mars 2020</p>  <p>Coronavirus Disease 2019 - PFM SL Prepar</p>	<p>Pour information</p>
<p>COVID-19 – Communication sur le protocole de nettoyage – 4 février 2020 – bilingue</p>  <p>Coronavirus - Communication on cl</p>	<p>Pour information</p>
<p>Communiqué aux entrepreneurs en nettoyage sur la maladie à COVID-19 – bilingue</p>  <p>PFMSL Cleaning Contractor Communic</p>	<p>Pour la diffusion</p>

C) Matériel de référence général

Référence	Mesure
<p>Liste des désinfectants pour surfaces dures à utiliser contre la maladie à coronavirus (COVID-19)</p>	<p>Pour information</p>
<p>Lignes directrices de l'ASPC sur le nettoyage et la désinfection des espaces publics</p>	<p>Pour information</p>

<u>Renseignez-vous sur les faits au sujet de la maladie à coronavirus (COVID-19)</u>	Pour affichage dans les ascenseurs
<u>Affiche Gardez la main haute sur les germes (Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail)</u>	Pour affichage dans les toilettes
<u>Agence de la santé publique du Canada – Maladies infectieuses</u>	Pour information
<u>Maladie à coronavirus (COVID-19) : Mise à jour sur l'éclosion</u>	Pour information
<u>Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Fiche d'information sur le coronavirus</u>	Pour information

Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements concernant un immeuble en particulier doivent être adressées à l'équipe des biens immobiliers qui s'occupe de cet immeuble.

Les demandes de renseignements relatives au présent document devraient être adressées au directeur de la Direction des services de gestion des immeubles et des installations.